

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 octobre 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Robert A. Laurence.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-10-924 **ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 octobre 2011 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 octobre 2011
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2011 ainsi que janvier et février 2012
 - 4.2 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Événement « Vignes et terroir »
 - 4.3 Tourisme Montérégie / Adhésion 2012
 - 4.4 Opération Nez rouge / Commanditaire soirée exclusive
5. **GREFFE**
 - 5.1 Vente pour défaut de paiement de taxes 2011 / Ordonnance
 - 5.2 Expropriation / Lot 4 377 937 / 3341, boulevard de la Gare / Élargissement du boulevard de la Gare / Modification de la résolution 11-09-834
 - 5.3 Ministère des Transports / Contrat de déneigement / Autorisation de signature
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Vente pour défaut de paiement de taxes 2011 / Enchères par la municipalité
 - 6.2 Nomination du vérificateur externe / Exercice financier 2011
 - 6.3 Transferts budgétaires
 - 6.4 Subvention / Ministère des Transports / Amélioration du réseau routier / Avenue Saint-Henri

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics / Démission / Journalier temporaire
- 7.2 Service des travaux publics / Prolongation d'embauche / Journaliers temporaires
- 7.3 Service de la trésorerie / Modification de la structure organisationnelle

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.2 Société généalogique canadienne-française / Don d'équipement

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de ringuette Les 4 cités / Aide financière
- 11.2 Construction d'un terrain sportif synthétique – campus de la Cité-des-Jeunes / Phase II / Participation financière de la Ville

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-45 / Fourniture et installation de portes de garage (hangar 5)
- 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-08-64 / Entretien du réseau d'éclairage public
- 13.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat de carburants et mazouts en vrac
- 13.4 Circulation / Interdiction d'arrêt / Boulevard Harwood, en direction ouest, entre les avenues William et Saint-Henri
- 13.5 Circulation / Arrêt obligatoire / Avenue Desmarchais
- 13.6 Appel d'offres n° 401-110-11-21 / Réfection de la toiture de l'usine de filtration / Travaux supplémentaires / Autorisation de dépassement des coûts

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-46 / Fourniture de produits chimiques pour l'année 2012
- 14.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Projets printemps-été 2012 / Règlements n° 1613 et 1634
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire géotechnique / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Projets printemps-été 2012 / Règlements n° 1613 et 1634
- 15.5 ÉnerCible – Hydro-Québec / Entente d'appui financier / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature
- 15.6 Gaz Métro / Contrat de service / Octroi d'une contribution financière / Centre multidisciplinaire / Autorisation de signature
- 15.7 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande de subvention / Rénovation et mise à niveau de l'ancienne usine d'épuration de boues activées d'une capacité de 12 500 m³/d / Autorisation de signature
- 15.8 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande de subvention / Modification au poste Ouimet et à l'émissaire sanitaire / Autorisation de signature
- 15.9 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande de subvention / Ajout de lampes à ultraviolets pour la désinfection des eaux usées / Autorisation de signature

15.10 Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage / Ministère de l'Environnement / Biométhanisation et valorisation des boues / Demande de subvention / Autorisation de signature

16. URBANISME

16.1 Dérogation mineure / 386, rue Lalonde / Bâtiment accessoire / Lot 1 545 659 / Zone H1-722

16.2 Dérogation mineure / 2204, rue des Siffleurs / Marge arrière / Lot 2 802 151 / Zone H1-220

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Adoption / Règlement n° 1566-02 / Règles particulières pour l'enlèvement des débris résultant d'incendies ou autres sinistres

18.2 Adoption / Règlement n° 1631 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

18.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-162 / Autorisation / Supermarché d'alimentation (6011) / Retrait de l'application spécifique « Spectacle érotique » / Zone C2-756 / Secteur du boulevard Harwood

18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1276-05 / Modification du Règlement de construction / Nouvelle disposition concernant les constructions dangereuses, insalubres, inachevées, incendiées, délabrées ou partiellement détruites

18.5 Avis de motion / Règlement n° 1276-05 / Modification du Règlement de construction / Nouvelle disposition concernant les constructions dangereuses, insalubres, inachevées, incendiées, délabrées ou partiellement détruites

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-10-925 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-10-926 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**11-10-927 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2011
AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2012**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Robert A. Laurence soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2011 ainsi que janvier et février 2012.

« ADOPTÉE »

11-10-928 MAISON FÉLIX-LECLERC DE VAUDREUIL / ÉVÉNEMENT « VIGNES ET TERROIR »

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement « Vignes et terroir » au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister à l'événement « Vignes et terroir » qui se tiendra le 19 octobre 2011 à la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-929 TOURISME MONTÉRÉGIE / ADHÉSION 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion confirme son adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2012 dans la catégorie organisme municipal, et ce, pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix dollars (390 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494 (budget 2012);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-930 OPÉRATION NEZ ROUGE / COMMANDITAIRE SOIRÉE EXCLUSIVE

CONSIDÉRANT la demande de commandite exclusive d'une soirée lors de la campagne Opération Nez rouge 2011;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre les routes sécuritaires, de prévenir les accidents en offrant un service d'accompagnements et d'éduquer la population de conducteurs automobile à prendre conscience des devoirs civiques liés à un tel privilège;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de six cents dollars (600 \$) soit octroyé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite exclusive d'une soirée dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge du 2 au 31 décembre 2011 inclusivement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-931 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2011 / ORDONNANCE

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2010 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil municipal le 9 décembre 2011 à quatorze heures (14 h), conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2010 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2010 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150 \$);
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 9 décembre 2011, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2010 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

11-10-932 EXPROPRIATION / LOT 4 377 937 / 3341, BOULEVARD DE LA GARE / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 11-09-834

CONSIDÉRANT que le nom du propriétaire apparaissant à la résolution 11-09-834 est inexact et qu'il y a lieu d'y apporter la correction appropriée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 11-09-834 soit modifiée afin d'y substituer le nom « Centre d'affaires Vaudreuil » à celui de « Syndicat du condominium 3341 rue Félix-Leclerc ».

« ADOPTÉE »

11-10-933 MINISTÈRE DES TRANSPORTS / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec le ministère des Transports pour le déneigement de certains chemins sous sa juridiction pour une longueur pondérée de 1,783 km, et ce, pour un montant de quinze mille cent un dollars et soixante cents (15 101,60 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur général adjoint, M. Martin Houde, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de déneigement du ministère des Transports portant le numéro 850806256.

« ADOPTÉE »

11-10-934 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2011 / ENCHÈRES PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier, M. Marco Pilon, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement desdites taxes qui se tiendra le 9 décembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-10-935 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE / EXERCICE FINANCIER 2011

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit nommer un vérificateur externe pour, au plus, trois (3) exercices financiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de Goudreau Poirier inc., Comptables agréés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommée la firme Goudreau Poirier inc. à titre de vérificateur externe pour l'audit des états financiers 2011 de la Ville de Vaudreuil-Dorion selon les dispositions des lois applicables, et ce, pour un coût de vingt mille dollars (20 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout selon l'offre de service reçue le 4 octobre 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413 (budget 2012);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-936 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant trois cent huit mille cinquante-neuf dollars (308 059 \$) tels que ventilés à la liste soumise par l'assistante-trésorière en date du 6 octobre 2011.

« ADOPTÉE »

11-10-937 SUBVENTION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER / AVENUE SAINT-HENRI

CONSIDÉRANT la subvention de soixante-deux mille cinq cents dollars (62 500 \$) accordée par le ministère des Transports du Québec pour les travaux d'amélioration effectués sur l'avenue Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont maintenant terminés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses à l'égard des travaux exécutés sur l'avenue Saint-Henri pour un montant subventionné de soixante-deux mille cinq cents dollars (62 500 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

« ADOPTÉE »

11-10-938 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉMISSION / JOURNALIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la démission, en date du 5 octobre 2011, de M. Sylvain Fortin, journalier temporaire inscrit sur la liste de rappel des employés cols bleus 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Sylvain Fortin et que celle-ci prend effet le 5 octobre 2011;

QU'il est entendu que M. Fortin n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville remercie M. Fortin pour le travail qu'il a accompli au cours de ses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

11-10-939 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION D'EMBAUCHE / JOURNALIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre afin de rencontrer les objectifs opérationnels du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte que puissent demeurer à l'emploi à titre de journaliers temporaires pour une période excédant 1 200 heures de travail dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, les employés suivants ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement positive de la part de leurs supérieurs les 3 et 5 octobre 2011 :

- M^{me} Annie Bergeron;
- M. Kevin Boivin;
- M. Gilles Besner;

ET qu'il est entendu que cette prolongation d'embauche permettra aux salariés dûment recommandés d'accéder à la liste de rappel à compter du 1^{er} janvier 2012, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-160;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-940 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite imminent de M^{me} Michèle Dupras, assistante-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service de la trésorerie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville crée le poste suivant au sein du Service de la trésorerie :

- chef de division – Comptabilité et budget;

QUE le salaire attribué à ce poste soit situé à la classe 4B de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QU'il est entendu que des modifications complémentaires seront apportées à ladite structure organisationnelle, et ce, au moment jugé opportun par le Conseil municipal sur recommandation du trésorier et de la directrice générale.

« ADOPTÉE »

11-10-941 SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE / DON D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT que le lecteur/reproducteur de microfilms a été remplacé en début d'année 2011 par un équipement rencontrant les technologies actuelles;

CONSIDÉRANT la désuétude de l'équipement en question et sa non-utilisation par les employés de la Ville et les bénévoles de la Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal (unique utilisateur de cet appareil depuis son acquisition);

CONSIDÉRANT le manque d'espace à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT les offres effectuées auprès des organismes de Vaudreuil-Dorion potentiellement intéressés par cet équipement et leur refus à le recevoir;

CONSIDÉRANT que la Société généalogique canadienne-française s'est montrée intéressée à recevoir l'appareil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit donné le lecteur/reproducteur de microfilms à la Société généalogique canadienne-française.

« ADOPTÉE »

11-10-942 CLUB DE RINGUETTE LES 4 CITÉS / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la nouvelle politique d'application de financement des événements spéciaux tenant compte du pourcentage de participation des résidents de Vaudreuil-Dorion dans la facturation des heures de glace;

CONSIDÉRANT que la mise en place de cette politique a entraîné pour le club de ringuette Les 4 cités une situation difficile et imprévue pour son tournoi provincial 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion s'est dotée d'un programme de soutien à l'action bénévole novateur afin de soutenir les efforts des comités bénévoles devant faire face à des situations exceptionnelles dans le cadre de leurs actions;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion soutienne l'action bénévole du comité organisateur du club de ringuette Les 4 cités, dans le cadre de la tenue du tournoi provincial 2011, en leur octroyant une aide financière non récurrente d'un montant de neuf mille dollars (9 000 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-943

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SPORTIF SYNTHÉTIQUE – CAMPUS DE LA CITÉ-DES-JEUNES / PHASE II / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la phase II du programme de soutien aux installations sportives et récréatives mis sur pied par le gouvernement du Québec vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise à niveau des installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie actif au sein de la population québécoise en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) souhaite entreprendre des travaux de construction d'un terrain sportif synthétique sur le campus de la Cité-des-Jeunes et que cet équipement serait profitable à l'ensemble de la communauté de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la CSTL désire entreprendre des démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'elle obtienne une aide financière dans le cadre du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » représentant 50 % du coût des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite participer à ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'informer la CSTL de l'intention de la Ville de Vaudreuil-Dorion à participer à la phase II du programme de soutien aux installations sportives et récréatives mis sur pied par le gouvernement du Québec en y investissant 50 % des coûts admissibles conditionnellement à l'obtention d'une subvention et à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente à intervenir entre la CSTL et la Ville;

ET QUE la résolution 09-11-882 soit abrogée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE »

11-10-944

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-45 / FOURNITURE ET INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE (HANGAR 5)

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul Dumoulin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de portes de garage (hangar 5), deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 octobre 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule des soumissions reçues rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-45;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Les Industries André inc., 290, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture et l'installation de portes de garage (hangar 5), et ce, au coût de vingt mille cinq cent quarante dollars et soixante-huit cents (20 540,68 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-45;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

11-10-945 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-64 / ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'entretien du réseau d'éclairage public adjudgé par la résolution 08-12-1089 est d'une durée de trois (3) ans finissant avec l'année 2011 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des trois (3) années de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-64 pour l'entretien du réseau d'éclairage public à Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée, 2222, avenue Charland Est, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, pour un montant de quarante-huit mille huit cent seize dollars et quarante et un cents (48 816,41 \$), incluant les taxes applicables, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521 (budget 2012);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-946 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ACHAT DE CARBURANTS ET MAZOUTS EN VRAC

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjudger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

ATTENDU que la Ville désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux (2) ans, plus une (1) année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac nécessaires aux activités de notre Ville;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable et qu'advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer trimestriellement à l'UMQ un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

11-10-947 CIRCULATION / INTERDICTION D'ARRÊT / BOULEVARD HARWOOD, EN DIRECTION OUEST, ENTRE LES AVENUES WILLIAM ET SAINT-HENRI

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 septembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit interdit l'arrêt des véhicules routiers sur le boulevard Harwood, en direction ouest, entre les avenues William et Saint-Henri;

QUE demande soit transmise au ministère des Transports afin que celui-ci procède à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-10-948 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / AVENUE DESMARCHAIS

CONSIDÉRANT une demande pour l'installation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Desmarchais, en direction nord, à l'intersection de la rue Dumoulin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 septembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète un arrêt obligatoire sur l'avenue Desmarchais, en direction nord, à l'intersection de la rue Dumoulin;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-10-949 APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-21 / RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DES COÛTS

CONSIDÉRANT un appel d'offres pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'usine de filtration adjudgé à Couvertures West Island inc. par la résolution 11-08-713;

CONSIDÉRANT que lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur a constaté des dommages plus étendus que prévu;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires puisque la toiture était exposée aux intempéries;

CONSIDÉRANT le dépassement des coûts représentant plus de 10 % du coût initial du contrat;

CONSIDÉRANT que cette modification ne change pas la nature du contrat et respecte l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire au montant de dix-neuf mille huit dollars et soixante et un cents (19 008,61 \$), incluant les taxes applicables, pour des travaux supplémentaires dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-11-21 adjudgé à Couvertures West Island inc.;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-522;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-950

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-46 /
FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2012 par le Service des eaux, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 octobre 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-46;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Quadra Chimie Itée, 3901, rue F.-X.-Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture du produit chimique suivant :

- carbonate de soude, au prix unitaire de cinquante-deux cents et demi (0,525 \$)/kilogramme, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Les Produits chimiques Erpac inc., 180, avenue Saint-Charles, bureau 110, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2L1, pour la fourniture du produit chimique suivant :

- polymère, au prix unitaire de cinq dollars et quatre-vingts cents (5,80 \$)/kilogramme, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-11-46;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-412-00-635, 02-412-10-635 et 02-414-00-635 (budget 2012);

QUE le directeur aux usines, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2012 dans les quantités nécessaires et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-10-951

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou régies intermunicipales) intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Chaux vive* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Chaux vive*) nécessaires aux activités de la Ville;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

11-10-952

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PROJETS PRINTEMPS-ÉTÉ 2012 / RÈGLEMENTS N^o 1613 ET 1634

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 26 septembre 2011, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de pavage, bordures et éclairage relatifs aux règlements n° 1613 et 1634 (projets printemps-été 2012).

« ADOPTÉE »

11-10-953 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE GÉOTECHNIQUE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PROJETS PRINTEMPS-ÉTÉ 2012 / RÈGLEMENTS N° 1613 ET 1634

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 26 septembre 2011, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres à l'égard de services professionnels de laboratoire géotechnique pour les travaux de pavage, bordures et éclairage relatifs aux règlements n° 1613 et 1634 (projets printemps-été 2012).

« ADOPTÉE »

11-10-954 ÉNERCIBLE – HYDRO-QUÉBEC / ENTENTE D'APPUI FINANCIER / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, M. Michel Vaillancourt, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente d'appui financier à intervenir entre ÉnerCible et la Ville dans le cadre du programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec pour le projet du Centre multisports.

« ADOPTÉE »

11-10-955 GAZ MÉTRO / CONTRAT DE SERVICE / OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, M. Michel Vaillancourt, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service et octroi d'une contribution financière à intervenir entre Gaz Métro et la Ville pour le projet du Centre multisports.

« ADOPTÉE »

11-10-956 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE DE SUBVENTION / RÉNOVATION ET MISE À NIVEAU DE L'ANCIENNE USINE D'ÉPURATION DE BOUES ACTIVÉES D'UNE CAPACITÉ DE 12 500 M³/D / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à la mise à niveau de l'ancienne usine d'épuration de boues activées d'une capacité de 12 500 m³/d;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités à l'égard du projet de mise à niveau de l'ancienne usine d'épuration de boues activées d'une capacité de 12 500 m³/d.

« ADOPTÉE »

11-10-957 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE DE SUBVENTION / MODIFICATION AU POSTE OUIMET ET À L'ÉMISSAIRE SANITAIRE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à la modification du poste Ouimet et à l'émissaire sanitaire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités à l'égard du projet de modification au poste Ouimet et à l'émissaire sanitaire.

« ADOPTÉE »

11-10-958 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE DE SUBVENTION / AJOUT DE LAMPES À ULTRAVIOLETS POUR LA DÉSINFECTION DES EAUX USÉES / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à l'ajout de lampes à ultraviolets pour la désinfection des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités à l'égard du projet d'ajout de lampes à ultraviolets pour la désinfection des eaux usées.

« ADOPTÉE »

11-10-959 PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT / BIOMÉTHANISATION ET VALORISATION DES BOUES / DEMANDE DE SUBVENTION / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à la biométhanisation et valorisation des boues;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage à l'égard du projet de biométhanisation et valorisation des boues.

« ADOPTÉE »

11-10-960 DÉROGATION MINEURE / 386, RUE LALONDE / BÂTIMENT ACCESSOIRE / LOT 1 545 659 / ZONE H1-722

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jean-Yves Grenier;

CONSIDÉRANT le report de la tenue du comité consultatif d'urbanisme au 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 1^{er} octobre 2011 du journal Première Édition;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de cette demande soit reportée à la séance du 7 novembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-10-961 DÉROGATION MINEURE / 2204, RUE DES SIFFLEURS / MARGE ARRIÈRE / LOT 2 802 151 / ZONE H1-220

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. José Badia;

CONSIDÉRANT le report de la tenue du comité consultatif d'urbanisme au 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 1^{er} octobre 2011 du journal Première Édition;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de cette demande soit reportée à la séance du 7 novembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-10-962 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1566-02 / RÈGLES PARTICULIÈRES POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS RÉSULTANT D'INCENDIES OU AUTRES SINISTRES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-02 intitulé :

« Règlement n° 1566-02 modifiant le Règlement sur les nuisances afin de prévoir des règles particulières pour les débris résultant d'incendies ou d'autres sinistres ».

« ADOPTÉE »

11-10-963 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1631 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter, au plus tard le 2 décembre 2011, d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté, le 18 novembre 2008, par sa résolution 08-11-998, le *Code d'éthique à l'intention des élus, des employés et autres intervenants de la Ville de Vaudreuil-Dorion*;

CONSIDÉRANT que ce Code n'est cependant pas en tout point conforme à la Loi et qu'il y a lieu d'en adopter un nouveau à l'égard des membres du Conseil;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Gabriel Parent à une séance du Conseil tenue le 3 octobre 2011;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rendre inapplicable, à l'égard des membres du Conseil, le *Code d'éthique à l'intention des élus, des employés et autres intervenants de la Ville de Vaudreuil-Dorion* adopté par la résolution 08-11-998;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1631 intitulé :

« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;

QUE le *Code d'éthique à l'intention des élus, des employés et autres intervenants de la Ville de Vaudreuil-Dorion* adopté par la résolution 08-11-998 soit inapplicable aux membres du Conseil à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement.

« ADOPTÉE »

11-10-964 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-162 / AUTORISATION / SUPERMARCHÉ D'ALIMENTATION (6011) / RETRAIT DE L'APPLICATION SPÉCIFIQUE « SPECTACLE ÉROTIQUE » / ZONE C2-756 / SECTEUR DU BOULEVARD HARWOOD

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 octobre 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-162 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 octobre 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-162 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les supermarchés d'alimentation (6011) d'une superficie maximum de 5 000 mètres carrés de plancher et de retirer l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé à la grille des usages et normes de la zone C2-756 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-10-965 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1276-05 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION / NOUVELLE DISPOSITION CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS DANGEREUSES, INSALUBRES, INACHEVÉES, INCENDIÉES, DÉLABRÉES OU PARTIELLEMENT DÉTRUITES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1276-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'inclure des dispositions concernant toute construction dangereuse, insalubre, inachevée, incendiée, délabrée ou partiellement détruite »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 novembre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-10-966 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1276-05 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION / NOUVELLE DISPOSITION CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS DANGEREUSES, INSALUBRES, INACHEVÉES, INCENDIÉES, DÉLABRÉES OU PARTIELLEMENT DÉTRUITES

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'inclure des dispositions concernant toute construction dangereuse, insalubre, inachevée, incendiée, délabrée ou partiellement détruite.

11-10-967 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Mise en place de panneaux annonçant le bazar annuel du Cercle des fermières de Vaudreuil qui se tiendra le 5 novembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-10-968 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-10-969 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-10-970 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 25 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, OMA, greffier